

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mercredi 13 juillet 2016 à 19h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
Est absente	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-06-221 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-222 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser directrice générale de la lecture de l'ordre du jour tel que
signifié et reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi
que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution demandant au MTQ d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) durant le festival western soit du 8 au 18 septembre 2016;
4. Résolution de nomination de M. Gaétan Tessier à titre de membre du comité de démolition en remplacement de M. Jacques Carpentier;
5. Résolution d'acceptation de la proposition de prix 7500\$ plus taxes applicables pour la réfection de la toiture de l'aréna et octroi de contrat à la firme Lucien Laurendeau;
6. Résolution autorisant M. Alain Tousignant gestionnaire des eaux à officier par intérim, et à appliquer les dispositions règlementaires, usages conditionnels et autres règlements municipaux durant l'arrêt de travail de Mme Marie-Andrée Bélanger directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiments et en environnement

7. Résolution acceptant l'estimation de service faite par la firme Xylem pour faire la réfection majeure de la pompe du poste assainissement Le Bourdais au montant de 11176.26\$ plus les taxes applicables;
8. Avis de motion de modification du règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public;
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2016-07-223

RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS D'INTERDIRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS (4500 KILOS ET PLUS) SUR LA ROUTE 159 (BOUL. ST-JOSEPH) DURANT LE FESTIVAL WESTERN SOIT DU 8 AU 18 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE l'évènement du Festival Western St-Tite en sera à sa 49^e édition en septembre 2016;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres/discussions/ ont lieu à chaque année avec tous les intervenants concernant la sécurité en général et plus particulièrement la sécurité routière sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) pendant l'évènement du Festival Western de Saint-Tite;

ATTENDU QUE dans le cadre de cet évènement des compétitions de type rodéos et des spectacles sont présentés aux estrades du festival et que leur accès/entrée principale se trouve sur la Route 159 (Boulevard St-Joseph) ce qui fait en sorte que cette voie de circulation est des plus achalandée tant par la circulation du transport lourd, automobile, motorisés, circulation pédestre des nombreux touristes, circulation équestre par les compétiteurs qui doivent se déplacer vers ce site;

ATTENDU QUE suite à ces discussions/rencontres, il a été convenu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) durant le festival western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, Appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère des Transports du Québec d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) et ce pour toute la durée du festival western soit du 8 au 18 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-224

RÉSOLUTION DE NOMINATION DE M. GAÉTAN TESSIER À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE DÉMOLITION EN REMPLACEMENT DE M. JACQUES CARPENTIER

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 4 b) du Règlement numéro 329-2013 concernant la démolition d'immeuble, que le comité de démolition soit formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins l'un d'eux siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE suite au décès de M. Jacques Carpentier un poste est vacant sur le

comité de démolition, et que celui-ci doit être remplacé;

ATTENDU QUE M. Gaétan Tessier conseiller municipal au siège numéro 5 a démontré de l'intérêt pour faire partie de ce comité;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme. Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme M. Gaétan Tessier à titre de membre du comité de démolition de la Ville de Saint-Tite en remplacement de M. Jacques Carpentier.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-225

RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE PRIX 7500\$ PLUS TAXES APPLICABLES POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA ET OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME LUCIEN LAURENDEAU INC.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à la réfection partielle de la toiture de l'aréna

ATTENDU QU'une demande de prix a été transmise à la firme Lucien Laurendeau Inc;

ATTENDU QUE la proposition déposée par la firme Lucien Laurendeau Inc. au coût de 7 500 \$ plus les taxes applicables correspond aux travaux suivants :

- Les (3) drains mécaniques de toiture seront changés et remplacés par des drains de cuivre Thaler RD-28 de même diamètre et joint de refoulement U-Flow approprié.
- L'isolation endommagée sera enlevée et remplacée au besoin selon la composante en place et l'étanchéité bicouche (enrobé) d'élastomère sera refaite sur ± 36pouces à chacun des drains, exceptionnellement au drain du bassin central de ± 55'pc.
- Tous les joints de relevé mural périphérique et joints séparateurs au niveau de la jonction de la partie courante seront vérifiés et une membrane de 6" de largeur sera soudée à chacun des joints décollés et/ou retirés selon les cas, incluant l'enlèvement des œillets en place.
- Un scellant de Alsan Flashing et granulats seront mis en place sur la bordure du solin larmier afin d'en assurer une bonne étanchéité et soudée préalablement au besoin avant la mise en place de cette procédure.
- Le joint de revêtement extérieur sur le coin sera enlevé et étanché de manière appropriée avant la remise en place de celui-ci et calfeutrer convenablement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de prix de 7500\$ plus taxes applicables pour la réfection de la toiture de l'aréna et octroi le contrat à la firme Lucien Laurendeau Inc.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-226

RÉSOLUTION AUTORISANT M. ALAIN TOUSIGNANT GESTIONNAIRE DES EAUX À OFFICIER PAR INTÉRIM DANS L'APPLICATION RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal doit donner son autorisation pour permettre d'appliquer les règlements municipaux;

ATTENDU QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux aura à appliquer des règlements municipaux;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Alain Tousignant gestionnaire des eaux à appliquer les règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-07-227

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'ESTIMATION DE SERVICE FAITE PAR LA COMPAGNIE XYLEM CANADA POUR FAIRE LA RÉFECTION MAJEURE DE LA POMPE DU POSTE ASSAINISSEMENT LE BOURDAIS (ROUTE153) AU MONTANT DE 11176.26\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder à la réfection majeure de la pompe du poste d'assainissement Le Bourdais sur la Route 153;

ATTENDU QU'une demande d'estimation des coûts a été transmise à la compagnie Xylem Canada;

ATTENDU QUE l'estimation de coûts déposée par la compagnie Xylem Canada est au montant de 11 176.26 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE LE PRÉAMBULE DE LA PRÉSENTE RÉSOLUTION EN FASSE PARTIE INTÉGRANTE;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'estimé des coûts et octroi le mandat de la réfection majeure de la pompe du poste assainissement Le Bourdais à la Firme Xylem Canada au montant de 11176.26\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312-2012 CONCERNANT LES CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC

Madame la conseillère Marie-Andrée Trudel donne avis de motion qu'il sera soumis, à une séance ultérieure, le règlement numéro 392-2016 relatif aux conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public;

Ce règlement a pour objet de modifier du règlement numéro 312-2012 concernant les conditions d'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc public

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-07-228 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

Alyne Trépanier, directrice générale

André Léveillé, maire